

Syndicat Mixte de Micropolis - Construction du Hall A-1 - Reversement d'un trop perçu

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Syndicat Mixte de Micropolis a financé, par le biais de ses membres, dont la Ville fait partie, mais aussi grâce à une subvention du Fonds National d'Aide au Développement du Territoire, la construction du Hall A-1 (à ce jour 3 164 466,89 € HT).

Ce bâtiment qui accueille notamment les expositions animales pendant la Foire Comtoise, est aussi utilisé le reste de l'année en raison de sa polyvalence. Il a été mis en service la première fois en 2003 pour la Foire Comtoise.

Aujourd'hui et avant de définitivement tirer le bilan financier de cette opération de construction (il reste quelques détails à régler avec le maître d'oeuvre notamment), le SYMM souhaite redistribuer la majeure partie du trop perçu dû à la non consommation de l'ensemble des crédits (le coût de construction étant inférieur au coût prévisionnel) : les membres du SYMM se voient donc reverser la part de leur participation non utilisée pour cette construction. Cette somme s'élève à 20 785,83 € pour la Ville de Besançon (un reversement complémentaire pourrait être réalisé sur l'exercice 2006).

De ce fait, la participation globale de la Ville sur cette opération est de 810 611,85 €.

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte et à encaisser la recette sur la ligne budgétaire 77.91/7718.97024.10043.

«M. LE MAIRE : Lorsqu'on avait présenté le projet, il dépassait le cadre budgétaire fixé. Nous avons «râlé» et on est revenu à un projet réalisé dans les temps et dans les budgets, tellement fait dans le budget que la Ville va retoucher 20 785,83 €, ce qui veut dire que là aussi tant le Maire que l'Adjoint au Patrimoine que les services que je remercie d'ailleurs, suivent ça avec beaucoup d'attention, ainsi que M. LUC qui suit ces dossiers du syndicat mixte, on est très vigilant».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur cette proposition.

M. le Maire, M. MARIOT, M. LIME n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 2005.